

FICHE DE POSTE DU GESTIONNAIRE DES RISQUES

Date : 13/04/2023	Direction/ Département : Gestion des risques
Titulaire du Poste :	Fonction : Contrôle
Intitulé du poste : Gestionnaire des Risques	Rattachement Hiérarchique : Directeur Général
Lien fonctionnel : - Toutes les directions de l'entreprise	Liaisons externes : - Commissaires aux Comptes - AMF-UMOA
Subordonnés : Néant	
Objectifs et missions du poste	
<p>En tant que garant de la maîtrise des risques et du dispositif prudentiel dans le cadre de la gestion des actifs confiés par la clientèle, le gestionnaire des risques met en place et anime le dispositif de gestion des risques et de supervision des normes prudentielles en cohérence avec les exigences réglementaires du marché financier. Dans ce contexte, il est chargé,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'animer et de piloter le dispositif de gestion des risques ▪ D'identifier et de monitorer les risques auxquels les OPC sont exposées ▪ De proposer des mesures correctives en cas d'anomalies et de veiller à leur correcte exécution. ▪ Mettre en place les outils de suivi du dispositif prudentiel ▪ Veiller au respect en permanence des normes prudentielles prévues par le régulateur ▪ D'assurer le reporting sur la maîtrise des risques et les normes prudentielles ▪ De piloter l'ensemble des projets de l'entreprise en lien avec les activités de risk management 	
VOS PRINCIPALES TACHES ET RESPONSABILITES	
<p>1. Gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Mettre en œuvre des politiques et procédures efficaces de gestion des risques. - Veiller en permanence à ce que les politiques, et stratégies d'investissements des OPC soient conforme aux guidelines de gestion des risques. - Porter un avis critique sur les dossiers d'investissement proposés par les gérants de fonds en fonction des risques qu'ils comportent et faire les recommandations appropriées. - Détecter, mesurer, gérer et suivre en permanence tous les risques liés à la stratégie d'investissement de chaque OPC et auxquels chaque OPC est exposée ou susceptible d'être exposé. - Veiller à ce que chaque OPC respecte son profil de risque de chaque OPC communiqué aux investisseurs, et dans le cadre des rapports périodiques de l'OPC, soit compatible avec les limites de l'OPC. 	

- Contrôle le respect des limites de risque fixées conformément au profil de risque de chaque OPC est incompatible avec ces limites fixées ou qu'il existe un risque sensible qu'il le devienne,
- Alerter la Direction Générale en cas de dépassement ou d'anomalies
- Proposer des mesures correctives et veiller à leur correcte implémentation.
- Mettre en place, monitorer et mettre à jour la cartographie des risques auxquels les OPC sont exposés.
- Etablir et diffuser à la Direction Générale le rapport périodique sur la gestion des risques avec un focus sur
 - a. La qualité et l'efficacité du dispositif de gestion des risques
 - b. La conformité du profil de risque de chaque OPC
 - c. Le respect des limites de risque fixées pour chaque OPC
 - d. La nature et la sévérité des risques auxquels sont exposés les OPC
 - e. Les recommandations appliquées ou à appliquer pour corriger les défaillances constatées ou prévues.

2. Supervision du dispositif prudentiel

- Concevoir, mettre en place et animer au sein de la société un dispositif de suivi des normes prudentielles (KPI's, Tableaux de bord, procédures...)
- S'assurer en permanence que la société respecte les normes prudentielles dans ses activités notamment au niveau de l'adéquation des fonds propres.
- Veiller à ce que les anomalies identifiées lors du suivi des normes prudentielles soient corrigées
- Assurer le reporting régulier sur le respect des normes prudentielles.

3. Reporting

- Participer à la rédaction du rapport annuel des gestion en apportant tous les inputs nécessaires sur la gestion des risques et le respect des normes prudentielles au sein de la société.

CRITERES DE PERFORMANCE

- Respect des exigences réglementaires en termes de gestion des risques
- Respect des ratio prudentiels / 0 avertissement du régulateur
- Nombre et montant des pertes/provisions enregistrées sur les portefeuilles des OPC
- Nombres d'anomalies détectées et corrigées sur les portefeuilles des OPC
- Qualité et pertinence des reporting produits

PROFIL EXIGE PAR L'EMPLOI

Formation initiale (Niveau ou Diplôme)	BAC+4/5 Maths sup / Audit, Comptabilité, Statistiques, Econométrie ou Actuariat, Ecole de commerce idéalement. Une certification professionnelle de type CFA est un atout considérable.
Expérience indispensable	3 ans minimum dans des fonctions similaires

Compétences transverses	techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du fonctionnement des instruments financiers et de la réglementation des marchés financiers - Connaissance du fonctionnement d'une société de gestion d'OPC et du marché financier régional de l'UEMOA - Maîtrise de l'outil informatique et de l'environnement Windows - Anglais professionnel
Compétences opérationnelles	techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les outils mathématiques et statistiques utilisés dans le risk management (VaR, EaR...)
		<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise des langages de programmation comme SQL ou VBA
Qualités requises		<ul style="list-style-type: none"> - Rigueur, fiabilité, intégrité - Discrétion (secret professionnel) - Curiosité intellectuelle - Esprit d'analyse et de synthèse - Capacité d'organisation et de planification - Sens de la communication - Autonomie, dynamisme et réactivité - Capacité à travailler sous pression et à innover - Esprit d'équipe

La Direction Générale